

Investissements éligibles	Conditions d'éligibilité	Investissements inéligibles	Forfaits d'aide
<b>Ruches vides neuves</b>	Les ruches achetées doivent comporter au moins un fond, un corps, un toit Ruches en polystyrène si polystyrène de haute densité (à condition que la facture le précise) Les ruches d'élevage à 2 ou 3 compartiments	- les hausses en remplacement des corps, - les couvre cadres en remplacement des fonds ou des toits - les ruches peuplées - les éléments fabriqués par l'apiculteur	<b>20 €</b>
<b>Ruchettes vides neuves</b>	Les ruchettes achetées doivent comporter au moins un fond, un corps, un toit Cas particuliers - les ruchettes en polystyrène haute densité ou en polypropylène sont éligibles à condition que la facture précise :« haute densité » ou « polypropylène haute densité »	- les hausses en remplacement des corps, - les couvre cadres en remplacement des fonds ou des toits - les ruchettes en carton - les ruchettes polystyrène - les ruchettes peuplées - les éléments fabriqués par l'apiculteur	<b>13 €</b>
<b>Nucléi ou ruchette de fécondation</b>	- les nucléis ou ruchettes de fécondation doivent être achetés assemblés - mention obligatoire nucléi ou ruchettes de fécondation sur facture	- les nucléis ou ruchettes de fécondation peuplés - les nucléis ou ruchettes de fécondation achetés en kit - les investissements réalisés sans la mention nucléi ou ruchette de fécondation - les éléments fabriqués par l'apiculteur - les ruches divisibles sont éligibles en tant que ruches et non en tant que ruchettes de fécondation (ex : si 1 ruche divisible = 3 nucléis : 1 seul forfait 20€)	<b>8 €</b>
<b>Ruches connectées</b>	Ruche permettant de collecter les données de la ruche telles que la température, le taux d'humidité, le poids...	L'abonnement seul, les batteries, les piles et la maintenance,	<b>190 €</b>
<b>Isolation des ruches</b>	Le « pack » éligible doit comporter au minimum 2 cadres isolants + 1 couvre-cadres isolant Le montant du forfait porte sur l'équipement d'une ruche mais l'achat doit être réalisé pour au moins 50 ruches	Rouleau de matériau isolant à découper soit même Fabrications personnelles	<b>7 €</b>

Investissements éligibles	Conditions d'éligibilité	Investissements inéligibles	Forfaits d'aide
<b>Abreuvoirs (de 20 à 30 litres)</b>	Abreuvoirs sur pieds ou pas La contenance doit figurer sur la facture	Les abreuvoirs d'une capacité de moins de 20 litres Les supports d'abreuvoir d'entrée de ruche	<b>15 €</b>
<b>Dispositifs antivol (traceurs)</b>	Traceurs GPS pour localisation de la ruche Balise antivol GPS Cadre équipé d'un traceur GPS Lot de 100 puces pour le marquage des ruches Le montant unitaire HT hors frais de livraison doit être d'un montant au moins égal à 200 €	Abonnement seul Maintenance, réparation, batteries, piles Les équipements d'un montant inférieur à 200 € HT	<b>80 €</b>
<b>Dispositif antivol (photo/vidéo)</b>	Appareil photo infrarouge à détecteur de présence Caméra infrarouge à détecteur de présence Le montant unitaire HT hors frais de livraison doit être d'un montant au moins égal à 150 €	Abonnement seul Maintenance, réparation, batteries, piles Appareil ayant un coût unitaire hors taxe hors frais de livraison inférieur à 150 €.	<b>60 €</b>
<b>Dispositif antivol (marquage à chaud des ruches)</b>	Achat d'un appareil de marquage à chaud à gaz ou électrique avec lot de 12 caractères Ou Prestation comportant la création d'un pochoir (numéro NAPI ou nom de l'exploitant ou logo commercial de l'exploitant) + marquage des ruches au pochoir	Le temps de travail de l'apiculteur pour le marquage des ruches	<b>70 €</b>
<b>Essaims (France ou UE)</b>	Les essaims doivent être produits en France ou dans un des pays de l'Union européenne	Essaims produits hors Union européenne	<b>50 €</b>
<b>Essaims labellisés Bio (AB)* (France ou UE)</b>	Les essaims bio doivent être produits en France ou dans un des pays de l'Union européenne La facture doit mentionner la référence de certification	Essaims bio produits hors Union européenne	<b>55 €</b>
<b>Paquets d'abeilles sans reine origine (France ou UE)</b>	Les paquets d'abeilles doivent être produits en France ou dans un des pays de l'Union européenne	Paquets d'abeilles produits hors Union européenne	<b>37 €</b>
<b>Reines origine (France ou UE)</b>	Les reines doivent être produites en France ou dans un des pays de l'Union européenne	Les cellules royales Les reines produites hors Union européenne	<b>13 €</b>

#### d. Caractéristiques de l'aide

L'aide est calculée à partir des forfaits fixés par la présente décision dans le tableau ci-dessus. FranceAgriMer et le FEAGA prennent chacun en charge 50% du montant d'aide.

Le montant minimal d'aide s'établit à 500 € par dossier.